

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE L'EMPLOYÉ
Directives générales (de) concernant la
sécurité pour la Production

Nom de la Production: _____

(À remettre au coordinateur du bureau de production une fois rempli)

Je comprends que :

- J'ai le droit de refuser un travail dangereux et d'exprimer mes préoccupations concernant les questions de santé et de sécurité sans crainte de représailles.
- Cette production dispose d'un programme de santé et de sécurité au travail. On peut le consulter dans le Bureau de la Production, sur le plateau en le demandant au premier assistant de réalisation ou en ligne à canadianproduction.com.
- J'ai reçu les directives de sécurité générales pour la Production et m'y conformerai.
- Je parlerai à mon superviseur ou j'appellerai le Service d'assistance téléphonique sur la sécurité au (877) 566-8001 si j'ai besoin d'éclaircissements ou si j'ai besoin de formation.
- Si je suis blessé ou malade, j'en aviserai immédiatement mon superviseur et le service premiers soins.
- Cette production a une politique de protection antichutes stricte. Je porterai toujours un harnais de sécurité intégral avec une longe fixée au point d'ancrage approprié que je me trouve dans une nacelle à flèche articulée, une plateforme élévatrice à ciseaux, un monte-personne ou toute surface de travail élevée. (*Voir la partie Protection contre les chutes des Consignes générales de sécurité pour la production jointes*).
- Cette production régleme strictement l'utilisation plateaux de sciage. J'utiliserai toujours le protecteur de lame à l'exception de certaines coupes avec l'autorisation de mon superviseur.
- Je n'utiliserai pas sciemment une machine qui n'est pas en bon état de fonctionnement. J'indiquerai par une étiquette toute défaillance que j'observerai et la signalerai à mon superviseur.
- Je n'exercerai aucune activité éventuellement dangereuse pour laquelle je ne suis pas formé.
- D'autres directives supplémentaires concernant la sécurité sont disponibles auprès de mon Superviseur ou en consultant canadianproduction.com. Ces directives concernent:
 - Engins élévateurs dont: nacelles à flèche articulée, tables d'élévation à ciseaux, monte-personnes.
 - Travaux en hauteur – dont échelles, éléments toits et échafaudages.
 - Bulletins de sécurité de l'AMPTP.
 - Codes des pratiques de sécurité.
 - Causeries sécurité.
 - Fiches de sécurité (FS).

IMPORTANT !

***En signant ce formulaire, vous ne renoncez pas aux droits
que vous donnent les lois sur l'indemnisation des accidents du travail.***

Nom de l'employé: _____

Signature de l'employé : _____

Production/Dép : _____

Lieu : (plateau/immeuble) _____

Date: _____